

Déclaration de changement en préfecture par une association



© 2025 Les Echos Publishing

Les acquisitions ou aliénations d'immeubles réalisées par une association sont opposables aux tiers à compter de leur déclaration en préfecture même si celle-ci a été effectuée après l'expiration du délai de 3 mois normalement applicable.

Privé d'activité et d'accès à l'entreprise, le salarié est licencié verbalement...



© 2025 Les Echos Publishing

Le fait, pour un employeur, de demander à un salarié en arrêt de travail de lui restituer sa voiture de fonction, ses clés,

ses badges et ses dossiers constitue un licenciement verbal.

L'action d'un gérant de SARL exerçant une activité libérale contre sa société



© 2025 Les Echos Publishing

Le gérant d'une SARL exerçant une activité libérale qui agit en justice en contestation de sa révocation doit saisir le tribunal de commerce et non pas le tribunal judiciaire.

Sectorisation des activités lucratives et non lucratives d'une association



© 2025 Les Echos Publishing

Les associations ne peuvent sectoriser leurs activités lucratives et non lucratives que si ces deux activités sont dissociables l'une de l'autre et que les activités non lucratives demeurent significativement prépondérantes.

Le dirigeant caution doit être informé chaque année de l'évolution de la dette



© 2025 Les Echos Publishing

Chaque année, la banque doit informer le dirigeant qui s'est porté caution pour sa société en contrepartie de l'octroi d'un concours financier du montant des sommes restant dues, et ce même après la défaillance de l'entreprise.

Succession entre frères et sœurs : l'exonération s'applique-t-elle en cas de Pacs ?



© 2025 Les Echos Publishing

L'exonération de droits de succession entre frères et sœurs, qui est subordonnée au respect d'une condition d'âge, de célibat et de cohabitation avec le défunt pendant les 5 années ayant précédé le décès, ne s'applique pas à celui ou celle qui est pacsé.

Droit de rétractation d'un contrat conclu par une association



© 2025 Les Echos Publishing

Une association gérant un club de loisirs bénéficie d'un droit de rétractation lorsqu'elle conclut à distance un contrat de location d'un photocopieur, celui-ci n'entrant pas dans le champ de son activité principale.

Les préconisations du médecin du travail ne s'arrêtent aux portes de l'entreprise !



© 2025 Les Echos Publishing

L'employeur est tenu de s'assurer que les recommandations du médecin du travail, comme un aménagement de poste, peuvent s'appliquer au sein des sociétés clientes dans lesquelles le salarié est amené à intervenir.

L'action des associés en

réparation du préjudice causé par le dirigeant à la société



© 2025 Les Echos Publishing

Les associés sont en droit d'agir en responsabilité contre le dirigeant qui a causé un préjudice à la société, même si cette dernière agit aussi de son côté pour le même préjudice.

L'exploitant d'un centre équestre qui fait construire un manège est-il un consommateur ?



© 2025 Les Echos Publishing

L'exploitant d'un centre équestre, qui conclut un contrat de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un manège équestre en vue de développer son centre, agit à des fins

professionnelles et ne peut donc pas être considéré comme un consommateur.